



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 MARS 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 13 MARS à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 7 MARS deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Monsieur Alexandre MARTIN (a donné procuration à Monsieur Gregory NOWAK), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO).

Secrétaire de séance : Madame Anaïs VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Rapport n° 24/40 - PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur Cédric LAURENT

TRAVAUX DE RESTAURATION DES ARCHES n°52 à 67, 77 et 78, 82 à 85, 93 à 96 et 1 à 20 DE L'AQUEDUC DU GIER (SITE DU PLAT DE L'AIR)

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU RHONE ET LA COMMUNE DE CHAPONOST

Publié le : 14 mars 2024

Transmis en Préfecture le : 14 mars 2024

Exécutoire le : 14 mars 2024

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

La Commune poursuit son programme de travaux en vue d'achever la restauration de l'aqueduc du Gier dans son intégralité.

Celui-ci comprend 3 phases :

- Phase I : Arches n°52 à 67 et 77-78, démarrée en 2021 et achevée en 2023,
- Phase II : Arches n°82 à 85 et 93 à 96, démarrée en 2023, en cours de réalisation,
- Phase III : Arches n°1 à 20, prévue sur 2024 et 2025.

Une convention signée le 16 novembre 2021 prévoit le versement d'une subvention par le Département du Rhône de 140 270 € HT répartie comme suit :

- 49 979 € pour la phase I des travaux (2021),
- 42 461 € pour la phase II des travaux (2022),
- 47 830 € pour la phase III des travaux (2023)

La première phase de travaux a connu un retard important en raison de la période du COVID et de la nécessité de relancer un marché de travaux suite à la décision de l'entreprise DELUERMOZ de ne pas poursuivre le chantier de restauration en cours. Celui-ci s'est donc achevé en mai 2023 et non en 2021 comme prévu initialement.

Le nouveau phasage de travaux qui a découlé de ce retard nécessite de modifier l'échéancier de versement de la subvention du Département.

Le projet d'avenant joint en annexe prévoit les versements suivants :

- 14 993 € accordés en 2021 (d'ores et déjà versés à la commune)
- 70 000 € maximum sur l'exercice 2024, en fonction du montant des travaux réalisés
- 70 000 € maximum sur l'exercice 2025, en fonction du montant des travaux réalisés
- Un éventuel solde sur l'exercice 2026 en fonction de la fin effective des travaux.

Ces montants sont des montants maximums prévisionnels qu'il conviendra de réajuster au moment du versement, l'aide financière du Département demeure plafonnée à 140 270 € au total.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention signée entre le Département du Rhône et la commune de Chaponost tel que joint en annexe,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.

| | |
|------------|----|
| VOTANTS | 29 |
| ABSTENTION | 0 |
| CONTRE | 0 |
| POUR | 29 |

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Anaïs VIDAL

